



Section départementale de la
FSU-SNUipp de l'Allier
42 rue du progrès, 03000
Moulins
04.70.44.38.32
06.86.45.22.67

À Mme l'IA-DASEN,
Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,
DSDEN de l'Allier, Moulins

Moulins, le 27 novembre 2025

Objet : Formation continue

Madame l'IA-DASEN,

Nous souhaitons vous alerter à nouveau sur les dysfonctionnements liés à la formation continue dans le département à ce jour.

Nous avons été alertés sur le manque de communication quant à la tenue de certaines formations : les ordres de mission ne sont pas forcément transmis avant lesdites formations, pourtant certaines formations ont été annulées sans en informer ni les collègues inscrits ni des intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale, qui se sont donc présentés pour trouver porte close. Certaines formations proposées, auxquelles des collègues se sont inscrits, semblent sorties du plan de formation et ne plus être comptabilisées dans les 18.h de formation. Les collègues concernés ont pu être invités à participer à une date ultérieure, sur leur temps libre, sur la base du volontariat. On leur signale devoir s'inscrire à de nouvelles formations, pour compenser, alors que la plateforme GAIA n'est plus accessible et qu'ils avaient pris des dispositions pour être disponibles le jours de ces formations annulées.

Ceci contredit l'effort fait par Madame TECHER pour organiser le plan de formation dans un calendrier fixe et précis et permettre aux collègues de s'organiser.

Les 108.h ne sont pas un temps d'astreinte sur l'ensemble de l'année, ni défini ni rémunéré.

De plus, vous connaissez les difficultés d'accès aux soins dans le département et votre refus de rendre l'AGS aux collègues concernés par des rendez-vous sur temps de classe : ils n'ont d'autre choix que de placer ces rendez-vous sur leur temps libre, très en amont de la connaissance du plan de formation.

En tant qu'IA-DASEN, nous vous demandons de corriger ces dysfonctionnements pour préserver la santé et le bien-être au travail des personnels sous votre responsabilité et par là l'efficacité des équipes.

Ceci, s'ajoute en effet, aux nouveaux pouvoirs que vous accordez aux IEN de circonscription pour contrôler la possibilité de reporter des temps de participation à des Réunions d'Information Syndicales sur les temps de formation. Pouvoirs qui sont, dans certaines circonscriptions, appliqués de manière particulièrement autoritaire et infantilisante : certaines IEN vont jusqu'à attaquer nominativement des collègues absents devant d'autres personnels, faisant d'eux des exemples, et menaçant tous les personnels de sanctions.

Nous nous interrogeons sur ce qui vous conduit à imposer ces nouvelles consignes et sur la pertinence des méthodes employées.

Le choix de certains collègues de reporter ces heures de RIS sur certaines formations devrait poser la question de la pertinence de ces formations et de leur adéquation avec les besoins réels des collègues. Ce choix est-il cependant si fréquent qu'il nécessiterait l'intervention des IEN ?

Les attaques publiques à propos de collègues et les menaces généralisées ne sont, quant à elles, pas admissibles.

Nous vous prions de bien vouloir restaurer un cadre professionnel et de confiance dans les relations hiérarchiques au sein du département et dans l'organisation des 108.h. Les dysfonctionnements constatés ne peuvent que braquer les personnels et réduire leur volonté de participer aux formations proposées.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions et vous prions de croire en notre attachement au Service Public et Laïque d'Éducation Nationale.

Pour la FSU-SNUipp 03
Pierre-Mathieu Daviet, cosecrétaire départemental

